

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Les franc-maçons.

La franc-maçonnerie belge vient de donner une nouvelle constitution. Voici les détails curieux et instructifs que publie la *Patrie*, de Bruges : La constitution maçonnique datait de 1858. Sous la dénomination de "Statuts", elle ne contenait que quinze articles : le dernier prévoyait le cas de révision, laquelle ne pouvait avoir lieu qu'après un intervalle de trois ans au moins et sur la demande de cinq loges : les changements et modifications ne pouvaient, aux termes de cette disposition, s'étendre aux art. 5 et 12, qui, disait la charte maçonnique, "sont irrévocables".

Mais autant en emporte le vent : la formalité de la demande de cinq loges ayant été remplie l'année dernière, les loges et aides-maçons ont commencé la démolition, et à l'heure qu'il est, la besogne est très-avancée.

Nous en attestons une autorité irrécusable et non suspecte, M. Ch. Potvin, connu sous le nom de *dom Jacobus*. Dans une correspondance que nous avons sous les yeux, il dit :

Le projet de réforme proposé par le Grand Orient lui-même, mérite attention. Il contient de nombreuses réformes qu'il est utile de signaler.

L'article 15 des anciens statuts déclarait les art. 5 et 12 irrévocables, et interdisait en leur faveur tout droit de révision.

Voici ces deux articles éternels : "Art. 12. Les actes du G. O. (Grand Orient) seront intitulés : A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, et sous la protection spéciale de S. M. Léopold, Roi des Belges, etc." "Art. 5. Le G. O. nomme pour présider et diriger ses travaux, un G. M. (Grand Maître) dont les fonctions sont à vie."

Ces deux articles ont disparu du projet nouveau.

Le roi Léopold Ier était Maçon. Son fils ne l'est point. L'article a dû disparaître ; ainsi passent les choses irrévocables de ce monde.

Quant à la formule religieuse : *Au nom du Grand Architecte*, elle a non seulement disparu de cet article, mais de tout le règlement. On ne la retrouve ni en tête des Statuts (le nouveau projet supprime le A. M. D. G. : maçonnique), ni dans les serments ; le : *Ainsi le G. A. M. se soit en aide*, (art. 14 du règlement ancien) a été supprimé.

Le G. O. de Belgique a compris que la liberté de conscience ne permet pas qu'un exigeant des FF. qu'ils s'engagent par tout ce qu'ils ont de plus sacré (c'est-à-dire par serment) on leur impose tous une formule identique, qui peut ne pas correspondre aux opinions de l'un ou l'autre, et que ce serait même une investigation contraire au respect des consciences de demander qu'ils spécifient eux-mêmes ce qu'ils ont de sacré.

La religion du serment reste, la formule religieuse a disparu.

La Grande Maîtrise à vie, autre poste de royauté, a suivi les destinées du roi et du Grand Architecte. La clause expresse des Statuts généraux qui déclarait ces trois puissances irrévocables, n'a pu le défendre des progrès de l'esprit.

Ces articles, ainsi mis prudemment à l'abri de toute atteinte et qui devaient rester éternellement, ont duré à peine trente années. Même en Maçonnerie, il est prudent de ne rien stipuler à perpétuité.

Ainsi s'exprime M. Charles Potvin. On remarquera d'abord avec quelle étonnante simplicité il parle de la seule divinité que reconnaissent encore la Franc-Maçonnerie sous le titre de *Grand Architecte de l'Univers*. Cette formule, si vague qu'elle soit, si susceptible d'interprétations diverses qu'elle puisse être, offusquait les libres-penseurs, les solidaires, qui dominent la secte maçonnique, et ils l'ont supprimée. Le champ de l'impicté devait rester libre de tout ce qui de près ou de loin pouvait faire soupçonner l'existence d'un être suprême, et allant plus loin que Robespierre et que le Grand-Orient de France, la Franc-Maçonnerie belge a rejeté au loin toute idée de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Formule, en tête des "planches", serment, le tout a été purgé de "ces abus d'un autre âge." *A bas Dieu et vive l'enfer !* voilà le résumé des réformes maçonniques.

La royauté n'a pas été mieux traitée que la divinité : "La grande maîtrise à vie, autre poste de royauté", dit dom Jacobus, a suivi les destinées du roi et du Grand Architecte. — A cette mesure nous applaudissons cordialement car il nous répugnait de voir une secte connue par ses nombreux attentats à l'ordre social, placée sous la protection du premier roi des Belges. Feu M. Verhaeghe revendiquait, le 24 septembre 1854 les fils de Léopold Ier comme appartenant à la Maçonnerie : "Nous avons le droit et le devoir, disait-il, de les reconnaître comme nous appartenant. Je dis le droit, parce qu'ils sont nés *Laotons* (fils de franc-maçon) et qu'il ne leur manque que le baptême maçonnique. Je dit le devoir, parce qu'il

"appartient au G. O. de conserver intacte la famille maçonnique, de l'augmenter, s'il est possible ; d'inculquer à chacun de ses enfants les vrais principes. Aussi, puissent les princes qu'on inculquera à nos princes répondre aux principes maçonniques !"

Avec plaisir nous constatons que Léopold II n'a pas reçu le baptême maçonnique, mais d'autre part, nous voyons avec douleur que ce sont les principes maçonniques qui prévalent dans son gouvernement. La secte se console de ne pas compter le roi parmi les siens, en pensant qu'elle règne et gouverne en Belgique.

Du reste, nous félicitons la Franc-Maçonnerie d'avoir jeté le masque : depuis longtemps elle était descendue dans les bas-fonds du solidarisme et de la libre pensée ; mais elle le niait, elle conservait plus ou moins une certaine retenue qui en imposait à ses dupes. Aujourd'hui elle arbore le drapeau de l'athéisme, et assimile cyniquement l'homme à la brute. Ce n'est pas nous qui le disons : c'est un de ses adeptes les plus fervents, M. Ch. Potvin, qui nous l'apprend dans les termes qu'on vient de lire.

Cette rupture ouverte avec tout sentiment religieux, cette déclaration de guerre à l'autel et au trône n'ouvrira-t-elle point, en haut et en bas, les yeux de ceux qui semblent ne rien voir ?

Un nouveau Jud.

Une affaire qui a eu beaucoup de retentissement en France vient de se donner devant la cour d'assises de l'Oise. Il s'agit d'un crime semblable à celui commis jadis sur la personne du conseiller l'insolent par l'introuvable Jud. La victime n'est pas morte, cette fois. C'est N. Lhermitte-Normand, un des principaux négociants de Rouen.

Le procès a été jugé dans une seule audience, le 15 septembre. Dès le matin, les abords du palais de justice de Beauvais étaient encombrés par une foule avide d'assister aux débats. On voyait à l'émotion du public qu'il s'agissait d'un de ces attentats qui épouvantent les masses, parce qu'ils touchent à la sécurité publique, et à la répression des quels chaque citoyen est intéressé.

A midi, les gendarmes introduisent l'accusé. C'est un homme de taille moyenne, à la physionomie plutôt douce que dure, aux traits pâles et fatigués ; ses cheveux et ses moustaches sont châtains. Il est vêtu d'un paletot noir.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, ainsi conçu : "Le 3 juillet, à minuit, M. Lhermitte négociant à Rouen, prenait à la gare d'Amiens le train No. 2, se dirigeant vers Paris. Il était monté dans un wagon de seconde classe, où il resta seul jusqu'au moment où le train se mit en mouvement. A cet instant, un individu revêtu du costume des employés de la Compagnie du Nord entra dans le compartiment du côté de l'entrevoie, et, lorsque le contrôleur vint, peu après, examiner les billets, il lui déclara qu'il allait à une station voisine, et qu'il n'avait ni carte, ni permis. Après avoir échangé quelques paroles insignifiantes, avec son compagnon de route, l'employé l'engagea à se reposer. Son offre ayant été acceptée, il disposa lui-même le coussin pour que M. Lhermitte pût dormir plus commodément, et lui-même fit semblant de se livrer au sommeil."

"Comme le train venait de quitter Ailly-sur-Noye, M. Lhermitte fut tout-à-coup éveillé par une vive douleur qu'il ressentit au côté droit et par une pression que son compagnon de route exerçait sur sa poitrine, il avait été frappé à l'aide d'un dard renfermé dans le manche d'un parapluie. M. Lhermitte se redressa aussitôt, arracha l'arme que l'assassin avait laissée dans la poche, et, quoiqu'il fût grièvement blessé, engagea une lutte avec son agresseur, qui cherchait à lui porter de nouveaux coups. Grâce à la vigueur dont il est doué, M. Lhermitte parvint à repousser son adversaire qui, craignant sans doute que les cris de la victime n'attirassent quelques voyageurs ouvrit la portière et se jeta sur la voie."

"M. Lhermitte put encore, en suivant le marche-pied, gagner un compartiment de premier classe. Là, il brisa la glace derrière laquelle se trouvait placée la sonnette d'alarme et agita cette sonnette, mais en vain. Personne ne répondit à cet appel et ce fut qu'à la station suivante qu'il reçut les premiers secours. L'état de M. Lhermitte était des plus graves ; l'épée avait pénétré dans la poitrine à une profondeur de onze centimètres environ et lésa le poumon droit."

"Des dispositions furent prises aussitôt le long de la voie pour l'arrestation de l'assassin : elle fut opérée vers trois heures du matin, au moment où il arrivait à Breteuil. A cet instant il était encore porteur d'un pistolet chargé à balle. Il déclara qu'il se nommait Charles Guyot, âgé de vingt-six ans, employé de la compagnie du Nord, et n'hésita pas à faire l'aveu de son crime, manifestant toutefois le regret de n'avoir pas donné la mort à sa victime."

"Vers dix heures du soir, Guyot avait quitté son domicile, revêtu de son uniforme et muni de son parapluie à épée, il s'était dirigé vers la gare avec l'idée bien arrêtée de monter dans un train, de surprendre un voyageur endormi et de le voler après l'avoir tué. Il se cacha dans un fourgon du train N° 2, et, dès que le train fut mis en mouvement, il suivit le marche-pied et parvint jusqu'au wagon où M. Lhermitte occupait seul un compartiment. Son but était, ainsi qu'il l'a dit lui-même, de se procurer de l'argent pour satisfaire ses goûts de dissipation et de débauche."

M. le président a procédé ensuite à l'interrogatoire de l'accusé et à l'audition des témoins.

Nous détachons de cet interrogatoire les parties suivantes.

M. le président.—Accusé, levez-vous quels sont vos noms, prénoms et profession ?

L'accusé.—Charles Alexandre Guyot ; je suis employé de la compagnie du chemin de fer du Nord ; je suis né le 28 juin 1842 à Amiens.

D. Depuis le 11 mai 1867, vous étiez homme d'équipe à la compagnie du Nord ; vous gagniez 2 fr. 50 c. par jour ?

R. Oui, monsieur.

D. Après avoir passé toute la soirée du crime au café, vous êtes allé à la gare où vous avez rodé autour des voyageurs qui prenaient leurs billets au guichet ? Vous êtes allé ensuite vous cacher dans un fourgon à bagages ?

R. Oui.

D. Vous aviez alors le projet bien arrêté d'entrer dans un compartiment et de tuer un voyageur pour le voler ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous étiez alors armé d'un parapluie à épée et d'un pistolet de poche chargé à balle. Où aviez-vous eu ces armes ?

R. J'avais trouvé le parapluie à épée, six semaines auparavant, dans un wagon où il avait sans doute été oublié par un voyageur.

D. Vous avez d'abord dit l'avoir acheté à Paris, il y a longtemps ?

R. C'était pour cacher le vol que j'avais commis en m'en emparant. Je l'avais caché chez moi dans un porte-manteau.

D. Et le pistolet, où l'aviez-vous eu ?

R. Un voyageur de commerce l'avait donné à mon père, employé dans la même maison que lui.

D. Votre père a déclaré ne pas reconnaître cette arme ?

R. Il était troublé quand il a fait sa déposition, et il craignait de me compromettre.

D. Vous l'avez pris pour commettre le crime qui vous est aujourd'hui imputé ? Quand l'aviez-vous chargé à balle ?

R. Environ six semaines auparavant.

D. La capsule était fraîche et brillante et semblait récemment mise ? Pourquoi l'aviez-vous chargé à balle ?

R. Pour tirer des oiseaux dans les marais.

D. Ce n'est pas sérieux, vous l'aviez chargé pour la soirée du 3 ?

R. Non, monsieur.

D. Après le départ du train, vous êtes entré dans un wagon où M. Lhermitte était seul ?

R. Oui, j'avais le dard caché sous mon uniforme, j'avais laissé le parapluie dans le fourgon. M. Lhermitte, en voyant que j'étais un employé, s'est rassuré.

D. Le contrôleur, après vous avoir vu, s'est retiré. Vous avez alors manifesté à Lhermitte un désir ? Si vous n'étiez pas trop bavard, lui avez-vous dit, nous pourrions dormir ?

R. C'est vrai.

D. Ailly-sur-Noye, vous avez disposé son coussin de manière qu'il fût plus commodément couché ?

R. Oui, monsieur.

D. Il s'est, en effet, endormi, et, à quelques kilomètres plus loin, il s'est réveillé tout à coup en se sentant blessé, vous veniez de lui plonger votre dard dans la poitrine ?

R. Oui.

D. Racontez ce qui s'est passé alors.

R. Quand je l'ai vu endormi, j'ai sorti ma lame de dessous mon paletot, et je me suis précipité sur lui et la lui ai enfoncée dans la poitrine, et le pressant du poids de mon corps pour l'empêcher de se débattre. Mon intention était de le tuer et de le voler ensuite. Il m'a pris la main vigoureusement et a retenu la lame que je voulais pousser plus avant. J'ai eu peur, je n'ai pas persisté, j'ai pris la fuite.

(A ce moment l'accusé, jusqu'alors calme et impassible, est pris d'un tremblement nerveux, des larmes jaillissent de ses yeux, il tombe assis sur le banc en poussant des sanglots.)

Après quelques instants, il se lève de nouveau et l'interrogatoire continue.

D. M. Lhermitte s'est défendu, et alors a eu lieu entre vous deux une lutte désespérée ?

R. Je voulais sa vie, il voulait la mienne ; j'ai eu peur, j'ai voulu fuir, je ne pouvais venir à bout d'ouvrir la portière ; enfin, j'y suis parvenu, j'ai sauté dehors, je suis tombé sur le visage, j'étais perdu, je me disais : "Tu n'es plus un homme, te voilà assassin, va-t'en au loin." Et j'ai couru tout droit devant moi.

D. M. Lhermitte ne voulait pas votre vie, il voulait seulement vous désarmer, et il y est parvenu ; l'arme est tombée dans le wagon ; sans son énergie, vous l'auriez tué ?

R. Je ne dis pas le contraire, puisque c'était mon intention ; il

a crié, je me suis sauvé.

D. Vous avez été étonné d'apprendre qu'il vivait encore ?

R. Oui, car de la façon dont je l'avais frappé, je le croyais bien mort.

D. Donc vous avez tout fait pour le tuer. Pour étouffer ses cris, vous lui avez enfoncé vos doigts dans la bouche ?

R. Oui.

D. Il a remarqué que pendant la lutte vous portiez souvent votre main gauche sur vos vêtements ; c'était pour prendre votre pistolet ?

R. Non, Monsieur.

D. Vous êtes tombé dans l'entrevoie après avoir sauté ?

R. Oui ; je me suis relevé et j'ai couru à travers champs jusqu'à Ailly ; il était trop tard pour prendre le train No. 37 allant vers Amiens ; j'ai pris celui No. 8 allant à Paris, pour attendre le train de marchandises No. 371 qui devait me conduire à Amiens, où j'aurais pu reprendre mon service.

D. Signalé par le télégraphe, vous avez été arrêté à la gare de Breteuil où l'on vous a gardé à vue dans la salle d'attente ?

R. Oui.

D. Vous avez jeté dans le calorifère la ponde que vous aviez dans la poche de votre pantalon ?

R. Oui ; elle était dans la poche de mon paletot.

D. Vous avez remis votre paletot à un employé avec prière de le faire disparaître ; il l'a déposé entre les mains du chef de gare ?

R. C'est vrai.

D. Vous avez jeté dans le feu plusieurs feuillets d'un cahier manuscrit ?

R. Oui. C'était un livret Chaix avec indications écrites à la main.

D. Ces indications étaient sans doute compromettantes et vous avez eu intérêt à les faire disparaître, car en les voyant brûler, vous avez dit : "Maintenant, je me f... d'eux, j'en ai pour un mois de prison ?"

R. A Breteuil, M. Lhermitte vous a reconnu pour son assassin ?

R. Oui, et j'ai avoué ; j'ai dit : c'est bien le monsieur que j'ai blessé, je l'ai reconnu, quoique plus pâle.

D. On passe à l'audition des témoins. La déposition la plus importante est celle de M. Lhermitte lui-même.

—Je suis parti d'Amiens pendant la nuit du 2 au 3 juillet dernier ; quelques minutes après être monté dans le wagon, un employé entra et se jeta sur la banquette en disant :

—Je vais dormir.

Il fit le dormeur et ouvrait les yeux de temps en temps.

—Vous êtes donc monté pendant la marche du train ?

R. Lui demandai-je.

Il me fit un signe à peu près négatif puis me dit :

—Je vais dormir, dormez aussi, vous.

Le contrôleur entra, le reconnut pour un employé et se retira en disant :

—Bon, bon.

Mon compagnon de voyage, qui s'était levé, se rassit et me dit :

—Vous n'êtes pas ici officiellement, lui dis-je ?

—Mon permis va arriver, répondit-il. (A ce moment le témoin est pris d'une émotion qui l'empêche de parler ; il semble souffrir au côté droit où il porte la main. Cette émotion gagne l'auditoire et l'on voit quelques femmes pleurer. Après avoir bu un verre d'eau sucrée, le témoin continue sa déposition en l'entre-coupant toutefois à plusieurs reprises.)

—Mon compagnon de voyage me dit : —Allez-vous jusqu'à Paris ?

—Oui, répondis-je, et vous ?

—Moi aussi, et si vous voulez ne pas trop bavarder, nous dormirons tous les deux ; vous ne savez pas arranger votre coussin. Il se leva, arrangea mon coussin, sur lequel je m'étendis. Il y eut un temps d'arrêt à Ailly ; il resta à la portière. Quand le train se remit en marche, il disposa aussitôt son coussin et se blottit dans un coin. Je m'endormis. Je fus réveillé par une forte pression sur moi ; je vis alors une arme briller à la main de l'employé que je croyais endormi. Il me plongea cette arme dans le côté droit ; il chercha ensuite à m'empêcher de me lever ; mais j'y parvins, je saisis sa main droite que je ne lâchai plus, et j'essayai de le désarmer. Il voulut me porter un second coup ; l'arme me laboura le sommet de la tête et alla se tordre dans la paroi du wagon. Pendant ce temps, sa main gauche semblait chercher quelque chose dans ses vêtements ; son arme tomba, je la tenais étroitement serrée je criai à l'assassin ; sa figure se trouva un moment tout près de la mienne, il me mit ses doigts dans la bouche pour étouffer mes cris, je les lui mordis un peu, non pour le blesser, mais seulement pour lui faire lâcher prise. Il ouvrit la portière, s'élança et tomba sur le dos. Resté seul, j'eus la force de descendre par la portière ouverte, et me tenant à la rampe, je me dirigeai, par le marche-pied, jusqu'à un wagon de première classe où, après avoir cassé une glace, je tirai la sonnette d'alarme. Personne ne répondit à mon appel. Mon sang coulait, je perdais mes forces, je n'eus que le temps de regagner mon wagon, où je m'évanouis.

A Breteuil, je revins un peu à moi, rassemblant mes forces, je fis ma déclaration

tion au contrôleur qui était entré dans mon compartiment. On me transporta dans la gare où je reçus les premiers soins ; confronté avec Guyot, je le reconnus aussitôt pour mon meurtrier. Quand il était entré dans le wagon où je me trouvais, il n'était nullement ivre.

D. Vous avez fait preuve d'une grande énergie. L'arme que vous voyez sur la table des pièces à conviction est bien celle qui vous a blessé ?

Oh ! oui, monsieur.

D. Accusé, avez-vous quelque chose à dire ?

Non, monsieur.

M. le procureur impérial a appelé sur la tête de l'accusé toutes les sévérités de la loi.

Après la plaidoirie du défenseur et le résultat du président, le jury a rendu un verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, Guyot est condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

La population en France.

Lorsqu'on étudie le mouvement de la population française depuis 1817 jusqu'à nos jours, on est frappé de l'augmentation des décès depuis 1849. Dans un état sanitaire normal, les décès, toujours moins nombreux que les naissances, doivent avoir une moyenne à peu près régulière et proportionnée au nombre de celles-ci : c'est ce qui a eu lieu en France de 1817 à 1825 inclusivement. Pendant cette période de huit années, les naissances varient entre 941,000, minimum, et 984 mille, maximum. Les décès entre 741 mille, minimum, et 795,000, maximum. Aussi la population croissait-elle régulièrement de 195 à 200,000 âmes annuellement.

Pour la première fois, en 1826, les décès dépassent 800,000 et retombent à 791,000 en 1827 ; mais à partir de 1828, le chiffre de 800,000 et au-dessus tend à devenir normal ; ils monteront à 933,733 en 1832, et à 917,832 en 1834 ; aussi la population ne gagna-t-elle plus en moyenne que 150,000 âmes. Sous le règne de Louis-Philippe, deux années exceptionnellement bonnes : 1836 et 1845. La population gagne 208,120 et 237,332, non pas, qu'on le remarque bien, parce que les naissances ont dépassé le nombre ordinaire, mais parce que les décès reviennent aux proportions de 1817 à 1825.

Voici les chiffres : 1836, naissances, 972,820 ; décès, 771,709 ; excédant, 208,120. 1845, naissances, 992,033 ; décès, 754,701 ; excédant, 237,332. Du résultat obtenu de 1817 à 1825, et dans les années 1836 et 1845, il ressort évidemment que, en regard au nombre des naissances, la population ne peut progresser d'une manière sérieuse que si les décès n'atteignent pas le nombre de 800,000. Depuis 1840, non seulement ils l'ont dépassé, mais à plusieurs reprises ils ont approché d'un million : 1849, 982,000 décès. 1854, 992,779. 1855, 936,833. 1859, 979,333.

Doit-on s'étonner si la population reste presque stationnaire ? Quand, sous la Restauration, l'écart entre la mort et la vie était de 200,000, il n'est plus maintenant que de 75 à 100,000. L'année 1859, entre autres nous paraît digne de fixer l'attention des économistes et de la science ; elle doit être brillante entre toutes. Pour la première fois les naissances dépassent le million (1,018,896) Pas d'épidémie, pas de disette, aucune de ces calamités qui agissent si cruellement sur les populations. La guerre d'Italie ne dure que deux mois, et ne nous enlève guère plus de 25 à 30,000 hommes. Tous nous promettons une année féconde. C'est le contraire qui a lieu. La mort, semble s'irriter contre cette exubérance de vie ; elle frappe à coups redoublés. 979,333 décès. Excédant des naissances, 38,563.

Ainsi, lorsqu'autrefois, avec 970,000 naissances, on gagnait 200,000 âmes dans une année, maintenant, avec 1,017,89 on n'en gagne que 31,000.

Nous n'avons malheureusement pas la statistique des années 1860-61-62-63-64 ; mais en 1865, le même fait se renouvelle dans des proportions moindres, il est vrai : Naissances, 1,006,753 ; décès, 921,887. Excédant des naissances, 34,866.

De ces courtes observations et des quelques chiffres précités, il ressort malheureusement qu'il n'y a plus en France, comme autrefois, de moyenne proportionnelle entre la vie, et la mort ; que si les naissances dépassent le million, nous gagnons beaucoup moins qu'aux époques antérieures où elles n'atteignaient guère que 950,000 en moyenne. Quelle en est la cause ? Devons-nous l'attribuer à la manière dont on élève les petits enfants, aux bureaux des nourrices, ou plutôt à la négligence de ces femmes qui ne voient dans ce petit être confié à leurs soins qu'une affaire d'argent ? Doit-on s'en prendre aux mères, malheureusement trop nombreuses, qui, sous prétexte de santé, se dispensent si facilement des soins de l'allaitement ? La cupidité,

la soif de l'or et des jouissances, les passions politiques, les jalousies sociales, la débauche agissent-elles sur l'organisation physique de la nation au point de trancher nombre d'existences avant l'âge ? Nous serions heureux de connaître à ce sujet l'opinion des feuilles progressistes. La société actuelle est fille de 89, ne l'oublions pas. Faudra-t-il ajouter à la liste de tous les bienfaits de notre grande révolution ce mot sinistre : progressions toujours croissantes de la mort ? ou bien devons-nous en accuser la science ?

Ah ! nous aurions bien des choses à dire sur l'impuissance de la science. Les fléaux sur les hommes et sur les plantes ont l'air de s'entendre pour la mettre en déroute, depuis surtout que le voltairisme cherche à s'en faire une arme contre le Christianisme et la Révélation. Ne liions-nous pas tous les jours dans certains journaux que la diffusion de la science peut seule détruire les superstitions. A quoi sert toute votre science, si vous ne pouvez ni conjurer un fléau, ni prolonger d'une seule minute la vie d'un seul homme ?

On nous annonce une nouvelle et terrible maladie sur la vigne. Allons, docteurs modernes, laissez pour un moment les superstitions ; un vaste champ s'ouvre devant nous ; à l'œuvre donc ! pénétrez le mystère, sondez, scrutez la terre ! Des myriades de pucerons dévorent le pied des cepes. D'où viennent-ils ? Quelle est leur cause première ? Comment les détruire ? Qu'est-ce donc que la science, et à quoi est-elle bonne, si un malheureux insecte s'en moque et la défie ? Qu'importe la science aux travailleurs du sol, s'ils doivent toujours inutilement l'invoquer ? Si, pour guérir la peste bovine, elle ne sait que leur dire : *Tuez vos bêtes malades !* Si, pour arrêter la peste des vignes, elle n'a d'autres conseils à donner que d'arracher les vieux cepes pour en planter de jeunes ? — *L'Univers*.

Le Chassepot jugé à Berlin.

Nous trouvons dans les *Feuilles militaires* de Berlin, les considérations suivantes sur le fusil Chassepot :

Originellement, ce fusil différait beaucoup du fusil à aiguille ; il conservait encore l'amorce à capsule et pouvait à peine être compté parmi les fusils à tir rapide. D'ailleurs, on songeait plutôt à s'en servir comme de type pour la transformation des anciens fusils en fusils se chargeant par la culasse, que comme de modèle pour un système nouveau d'armement. Chassepot, désirant que son fusil devint l'arme définitive, écarta la percussion et l'amorce à capsule, et adopta l'aiguille inflammante, tout en s'écartant, par quelques détails, du modèle de Dreyse. On eut la sincérité, en France, d'avouer cette imitation. Nous lisons, par exemple, dans *l'Illustration* du 28 octobre 1866 : Le système Chassepot est presque identique au système prussien ; il n'y a d'autre perfectionnement qu'un petit obturateur en caoutchouc.

Aujourd'hui l'on semble vouloir prétendre, il est vrai, que le chassepot se distingue du dreyse par des modifications et améliorations considérables. D'améliorations proprement dites, il ne saurait entre question que sous un seul rapport celui du calibre, de 11 millimètres contre 15.5. La charge de poudre était, en outre, de 5.5 grammes pour le fusil français, et de 4.9 seulement pour le fusil prussien, et le poids du projectile français de 35 grammes, tandis que le projectile prussien pèse 31 grammes, il s'ensuit que le chassepot a une trajectoire bien plus tendue et parcourt de plus longs espaces. C'est là un avantage incontestable.

En revanche, le tir un peu plus rapide du chassepot entre à peine en ligne de compte. On a calculé que le temps de la charge du fusil prussien est comme 4.3 parce qu'une simplification du mécanisme a permis la suppression d'un mouvement de main. Mais il nous paraît que cette proportion n'est pas juste, en soi, pour le fusil prussien, et sur un champ où les coups sont toujours moins prompts que sur le champ de tir, la parité s'établirait.

Mais un grand défaut du chassepot c'est son chargement, qui donne lieu à des explosions involontaires. — Toutes les autres prétendues réformes que Chassepot a introduites dans son système, pour le distinguer du système prussien, n'aboutissent rien en réalité. Ceci s'applique à l'aiguille plus courte, qui nécessite une très-incommode disposition des cartouches, et à l'obturbateur en caoutchouc qui gêne l'aiguille, et à la mire fragile etc.

Le chassepot, d'autre part, a des désavantages que le dreyse n'a point ou qu'il a à un degré moindre : notamment les ratés nombreux, occasionnés par l'accumulation des restes de cartouches. Pour prévenir ces ratés, on a imaginé la chambre à crasse, ou les restes non brûlés de cartouches doivent se déposer ; mais ces restes sont si considérables qu'ils remplissent la chambre et empêchent alors le jeu de l'aiguille.

Après les efforts énormes de la Franco

pour transformer l'armement de son infanterie, il y a lieu de croire que, dans le courant de cette année, toutes les troupes françaises seront munies du fusil nouveau, et c'est là deux ans seulement après Koeniggratz, un grand résultat, tel qu'on n'aurait pu y croire il y a dix ans. L'infanterie française aura alors une bonne arme de guerre, bonne surtout par sa légèreté relative (4 kilogrammes 045 sans baïonnette, et 4,645 avec la baïonnette) et 5,330 avec baïonnette, et par la trajectoire horizontale du projectile. Mais le fusil français l'emporte par ce côté seulement sur le fusil prussien.

L'armée française, une fois son armement terminé, sera donc, sous ce rapport, l'égale de l'armée prussienne, sans lui être supérieure.

CANADA:

QUEBEC, 28 SEPTEMBRE 1868.

Le budget de la Nouvelle-Ecosse.

On se rappelle que lors de la discussion du budget local dans l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse, un député, M. Pineo, eut le courage de dire à l'intéressante majorité qui marche vers le drapier sécessionniste, que le ministre des finances avait intentionnellement diminué le chiffre des revenus et grossi celui des dépenses pour la seule satisfaction de montrer un déficit et pour fournir par là aux anti-unionistes l'occasion de dire que la confédération est la ruine de la Nouvelle-Ecosse. Un journal d'Halifax publié dans les intérêts du régime fédéral, revient sur l'accusation formulée par M. Pineo et prouve, chiffres en main, qu'elle est parfaitement fondée. Pour qu'il soit bien connu et bien établi ici que les maladroits intrigants qui conduisent les affaires de la Nouvelle-Ecosse ne sont pas gens à reculer devant les moyens les plus scandaleux du moment qu'ils ont l'espoir de perpétuer l'hostilité contre le nouvel ordre de choses, nous allons résumer, en quelques mots et quelques chiffres, l'écrasant article de la feuille d'Halifax.

Donnons d'abord, pour couper court aux détails, le bilan officiel des dépenses et revenus de la Nouvelle-Ecosse pour 1868, tel que préparé et soumis par le ministre des finances.

DEPENSES.	
Liste civile.....	\$41,800
Cour criminelle.....	3,000
Équippés de Coroner.....	2,000
Éducation.....	165,000
Immigration.....	8,000
Dépenses législatives.....	34,000
Divers.....	18,520
Institution des sourds-muets.....	2,000
Agriculture.....	5,000
Travaux Publics.....	65,000
Navigation.....	10,000
Asile des pauvres.....	20,000
Nouvel asile.....	30,000
Impressions publiques.....	8,000
Secours.....	3,000
Indemnité de route.....	500
Routes et ponts.....	100,000
Pauvres de passage.....	3,400
Vapeurs, paquebots et traversiers.....	8,500
Exposition provinciale.....	3,000
Nouvel édifice provincial.....	41,000
Total.....	\$563,880

REVENUS.	
Balance en mains.....	\$39,900
Éducation.....	22,835
Immigration.....	1,000
Arrérages.....	119,550
Département des mines.....	90,000
Hôpital des aliénés.....	20,000
Terres publiques.....	22,000
Balance du subsid. fédéral.....	235,950
Total.....	\$551,985
Déficit probable.....	\$12,795

Voilà le tableau officiel de la situation financière de la Nouvelle-Ecosse. Nous allons voir maintenant que si ce tableau n'est pas aussi gai que la population de la Nouvelle-Ecosse le désirerait, c'est la faute du ministre des finances qui a mis tout en œuvre pour l'assombrir.

La liste civile figure pour \$41,800 sur le budget. Ces dernières années elle ne dépassait pas, en moyenne, \$60,000. Plus de la moitié de cette somme était enlevée par le salaire du lieutenant-gouverneur, \$15,000, le salaire de son secrétaire privé, \$1,260, le salaire des juges, \$17,860 et les Pensions \$4,800. Ces dépenses qui s'élèvent à \$38,000 sont maintenant à la charge du gouvernement fédéral; en les déduisant du bilan moyen de la liste civile des dernières années on a la somme de \$2,800 qui aurait plus que suffi en 1866-67 et qui devait suffire en 1867-68 à tous les besoins du service Civil. La liste civile de 1868 est donc, pour le moins, de \$19,000 trop élevée.

Le ministre des finances évalue à \$3,000 les dépenses de la cour criminelle. Jusqu'à ce jour, ces dépenses variaient entre \$1,500 et \$2,000. Pourquoi cette augmentation?

Les dépenses occasionnées par les enquêtes de coroner sont portées à \$2,000; c'est \$800 de plus qu'en 1866. Pourquoi cette différence?

L'éducation a coûté \$100,000 en 1865 et \$155,000 en 1866. Pourquoi \$155,000 cette année, si ce n'est pour le plaisir de grossir les dépenses?

Les dépenses diverses sont portées à

\$18,520; c'est quelque chose comme \$10,000 de plus qu'en 1866.

On avait consacré, en 1866, \$12,000 pour les asiles; une œuvre philanthropique s'est emparée cette année du cabinet néo-écossais et c'est sans doute sous l'empire de cette fièvre qu'il a porté à 20,000 cet item des dépenses.

Voilà pour les dépenses. Pour ne faire entrer en ligne de compte que les items que nous venons de mentionner, il est de la dernière évidence que le ministre des finances de la Nouvelle-Ecosse aurait pu, sans que le service des différents départements fût exposé à en souffrir, diminuer de \$48,800 le bilan des dépenses. De cette manière il aurait eu un surplus de \$19,000 à 20,000 au lieu de se trouver en face d'un déficit de \$12,794.

Il nous reste à démontrer que le ministre des finances du cabinet Wilkins a diminué les revenus dans la proportion qu'il a grossi les dépenses.

Les revenus des mines sont portés, dans le budget, à \$90,000 et ceux des terres publiques, à \$22,000. Or en 1867, l'exploitation des mines a donné au gouvernement \$93,000 et depuis cette époque vingt-huit nouvelles compagnies minières ont été formées; de sorte qu'il n'y a pas d'extravagance à porter à \$100,000 le revenu que la Nouvelle-Ecosse retirera de ce quartier. Quant aux terres publiques, elles ont donné en 1866 un revenu de \$43,000. Par quel hasard se fait-il qu'elles donnent \$23,000 de moins cette année. Rien que sur ces deux items, il y a donc une réduction de \$30,000.

En ajoutant ces \$33,000 au surplus de revenus que nous avons trouvé tout à l'heure en ne tenant compte que de l'augmentation des dépenses, on arrive à un excédant total de \$50,000 des revenus sur les dépenses pour l'année 1868.

Le journal d'Halifax auquel nous empruntons ces données ne s'arrête pas même à ce chiffre; il affirme qu'avec de l'économie dans toutes les branches de l'administration et une exploitation judicieuse des sources de revenus, le ministre des finances aurait pu montrer à la fin de l'année 1868 un excédant de revenus atteignant la somme de \$90,000. Il y a loin, bien loin de ce chiffre à celui qui sert de corollaire au budget du ministre des finances de la Nouvelle-Ecosse; il y a si loin que, même en admettant le cas où le journal d'Halifax aurait fait quelques erreurs, on ne peut se dispenser d'arriver à la conclusion que le ministre Wilkins a grossièrement trompé le Parlement néo-écossais sur la situation financière de la Nouvelle-Ecosse.

Si c'est là un titre de recommandation, nous n'avons plus rien à reprocher à la majorité qui a gobé si naïvement les différents items du budget de la Nouvelle-Ecosse.

Un correspondant d'un journal de cette ville lançait ces jours derniers la nouvelle suivante qui a fait en un clin d'œil le tour de la presse canadienne:

La compagnie du Grand Tronc a pris la détermination de discontinuer la ligne de la Rivière de Loup à Québec, à cause des dépenses qu'entraîne l'entretien de cette ligne pendant l'hiver.

Nous n'avons pas pris un seul instant au sérieux cette nouvelle et si nous l'enregistrons aujourd'hui c'est pour la mettre en regard d'une dépêche de date plus récente venant de Montréal, c'est-à-dire des quartiers généraux mêmes de la compagnie du Grand-Tronc.

Voici cette dépêche que nous trouvons ce matin dans le *Ch. onicle*: «Montréal 26 sept.—Nous sommes en coré à entendre parler, en cette ville, de la détermination qu'aurait prise la compagnie du Grand Tronc de discontinuer la ligne de la Rivière de Loup. On ne croit pas à cette nouvelle, et on conteste à la compagnie le droit de mettre un tel projet à exécution.»

A l'exposition d'Hamilton, le Maire de la ville a donné au lieutenant-gouverneur d'Ontario, dans l'adresse qu'il lui a présentée, le titre d'Excellence, tout comme si la dépêche du duc de Buckingham n'existait pas.

C'est la seconde leçon que reçoit, depuis moins d'un mois, le ministre des colonies.

Le *Leader* ajoute, après avoir raconté ce fait, la judicieuse observation suivante: «Si la partie de la Priece-Edouard, simplement parce qu'elle refuse d'entrer dans la confédération, doit continuer à qualifier son gouverneur d'«Excellence», nous pouvons assurément réclamer pour le lieutenant-gouverneur d'Ontario une égale distinction honorifique.»

M. D. D. Calvin, conservateur, va disputer le siège que la mort de Sir Henry Smith vient de laisser vacant dans la législature d'Ontario, à M. Britton,

candidat du parti réformiste. Si l'on en croit le *Leader*, M. Calvin sera élu à une forte majorité.

Le revenu intérieur.

A une récente assemblée des ministres fédéraux à Ottawa, l'on s'est occupé de l'organisation du service du Revenu Intérieur, pour la Province de Québec, de manière à faire face à l'augmentation des droits imposés par les derniers actes du Parlement. En vertu des nouveaux arrangements, Montréal et Québec se trouvent actuellement pourvus d'un personnel d'employés d'accise semblable à celui qui existe dans la Province d'Ontario. À ce sujet, les amis de J. M. Lemoine, écrivain, perçoit le Revenu Intérieur, à Québec, apprendront sans doute avec plaisir la promotion de ce monsieur à la charge d'Inspecteur du Revenu, qui lui donne droit de siéger dans le bureau des Examinateurs. Le district d'inspection de M. Lemoine s'étendra jusqu'à l'extrémité est de la Province et comprendra, entre autres divisions, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Gaspé.

M. Lemoine est un des plus anciens et des plus expérimentés officiers d'accise; il y a au moins vingt ans qu'il est employé à Québec en qualité de percepteur du Revenu. Le zèle, l'activité et l'intégrité dont il a toujours fait preuve dans cette ingrate et difficile fonction, le désignaient depuis longtemps à sa supériorité pour un poste plus important où il put déployer davantage, dans l'intérêt du public, ses précieuses qualités. C'est pourquoi nous avons lieu de croire que la nomination de M. Lemoine rencontrera l'approbation publique.

C'est le Dr. J. E. Fortier, de cette ville, qui a été nommé à la charge de percepteur du Revenu à Québec en remplacement de M. Lemoine.

À la séance de vendredi, le conseil municipal a nommé le concierge de l'Hôtel-de-Ville. Le candidat est le parent de M. Lemesurier, M. H. Michaud, a pu, après quatre tours de scrutin réunir 13 voix et être déclaré élu. Le compte-rendu officiel de cette séance ne donne pas les quatre divisions qui ont eu lieu sur cette nomination.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Edouard Carrier, depuis longtemps instituteur à St. Joseph de Lévis, vient d'être nommé inspecteur des écoles des comtés de Lévis et de Dorchester. M. Carrier remplace M. Juneau, qui, lui-même, avait remplacé M. Barty. On voit que le gouvernement tient la promesse qu'il a faite de ne nommer, autant que possible, que des instituteurs à cette charge importante. Sur les 25 inspecteurs, 18 sont d'anciens instituteurs.

M. le Grand Vicaire Alexis Bélanger décédé le 7 du présent mois, à la Baie St. Georges, Ile de Terre-Neuve, appartenait à la société d'une messe.

C. BAILLARGEON, Ptre, Secrétaire, Archevêché de Québec, 28 sept. 1868.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Dans un but d'économie, Mgr. l'évêque de St. Hyacinthe a résolu de transporter son siège épiscopal de St. Hyacinthe à Belœil.

Les citoyens les plus marquants de St. Hyacinthe ont présenté à Sa Grandeur une adresse dans laquelle ils déplorent la détermination qu'elle a prise.

Dans sa réponse à cette adresse, Mgr. de St. Hyacinthe a dit que les difficultés financières de la corporation épiscopale n'étaient la faute ni des citoyens ni de lui, et il a ajouté que c'était une grande consolation pour lui que d'être convaincu que les citoyens de St. Hyacinthe se feraient un devoir et un plaisir d'accourir à son secours s'ils étaient capables de le tirer des embarras qui le forcent à s'éloigner d'eux pour un temps.

Les exercices du *Triduum*, commencés mercredi, sont suivis avec beaucoup de piété. La cathédrale est chaque jour encombrée de fidèles.

La guerre à Dieu, commencée dans le ciel par la révolte de Lucifer, et continuée sur la terre par la révolte de l'homme contre Dieu et son Eglise, tel est le sujet des sermons éloquentes de Sa Grandeur Mgr. d'Anchéon. Il suit toutes les phases de cette guerre et en retrace à grands traits les principaux caractères.

La guerre comporte deux idées, l'idée de l'injustice combattant le droit, et l'idée du droit se défendant contre l'injustice. L'éloquent prédicateur assigne ainsi deux origines à la guerre, une origine satanique et une origine divine. Il s'applique à démontrer que chaque article du symbole a été l'occasion d'une lutte acharnée. Toutes les grandes périodes de l'histoire de l'Eglise sont ainsi passées en revue par Sa Grandeur et commentées avec cette justesse d'appréciation et ce regard pénétrant qui la distinguent et qui tirent des événements les enseignements les plus salutaires. Sa parole si convaincante et si entraînante est

écoutée avec la plus grande avidité. Les exercices du *Triduum* se terminent ce soir. —(Journal des Trois-Rivières.)

À un moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de la bien-aimée Sœur Ste. Véronique, dans le siècle, Rose Dion, arrivée hier soir à 9 heures, au Convent des Ursulines de cette ville. —(Journal des Trois-Rivières.)

Bulletin américain.

(du *Courrier des Etats-Unis* de jeudi.)

De tous les Etats du Sud, il n'en est pas un qui ne soit dans une confusion pitoyable, et où le ciel ne soit plein d'orages. Le Tennessee, sous le joug bigot et fanatique du Révérend Brownlow, est soulevé par un appel aux armes en masse, et n'attend qu'un étincelle pour prendre feu. La Caroline du Nord, livrée à des difficultés financières créées par une déplorable administration, a dans son gouverneur Holden un digne pendant du Révérend Brownlow. Elle est loin pourtant d'être dans un état d'anarchie comparable à celui de la Caroline du Sud. Dans cette dernière, le désordre est au comble. Des bandes de nègres armés infestent les campagnes, et ont des organisations régulières dans les îles qui avoisinent la ville. Ces gens, soutenus par les meneurs radicaux, forment un Etat dans l'Etat, et prétendent ne relever que d'eux-mêmes, assumant un pouvoir souverain sur les localités où ils trônent. Ils composent des corps auxquels ils donnent le titre de *troupes d'Etat*, font des arrestations et rendent la justice. Vingt d'entre eux ont été amenés en ville il y a quelques jours, sous prévention d'organisation armée illégale, puis relâchés sur leur promesse de se conformer aux lois.

La George est encore agitée par l'expulsion des nègres de la Législature; ceux-ci sont en train d'organiser une Convention d'Etat pour aviser aux moyens de faire valoir leurs prétentions. On a vu à quel point les passions sont exaltées par l'échafaudage sanglant de Camilla. Il est fort à craindre que l'irritation se propage et que la guerre civile ne s'allume comme une traînée de poudre d'un bout à l'autre de l'Etat.

L'Alabama semble un peu se calmer; les rivalités qui y ont éclaté après le retour des délégués de la Confédération de Tammany s'assomissent progressivement, et les nègres paraissent disposés à se démentir. Dans l'Arkansas, qui est peut-être l'Etat le plus calme au Sud, les gens de couleur ne veulent plus des *carpet-baggers*. C'est bon signe. En Louisiane, les démocrates font des efforts surhumains pour se constituer solidement tandis que le gouverneur Warmoth est fort embarrasé, avec les processions nègres, les crimes nègres, les menaces nègres, qui s'attaquent tour à tour aux noirs et aux blancs. Il y a eu à la Nouvelle-Orléans, un des derniers, une mêlée entre neuf clubs, où des coups de poing et des coups de feu ont été échangés; tant de tués que de blessés, cependant, il n'y a personne de mort. La ville est agitée et l'on craint de nouveaux troubles.

Plusieurs journaux républicains prétendent que la Chambre des Représentants était en nombre pour délibérer quand elle a prononcé son ajournement à diverses dates successives. *La Tribune*, sans être aussi affirmative, dit que, suivant l'usage parlementaire, la *Chambre est sensée* en nombre tant que le contraire n'est pas constaté, et que cette constatation n'avait pas eu lieu lorsque la question d'ajournement a été posée.

Or, voici diverses constatations qui prouvent surabondamment l'insuffisance du nombre des membres présents. L'appel de la Chambre, fait sur la proposition de M. Washburne, et la réponse par *oui* et par *non* a donné le résultat suivant (voir le *Globe* du 22 septembre):

Présent.....	101
Absent.....	119

Le quorum était de 111, attendu que la Chambre se compose actuellement de 220 membres.

En outre, un vote de division, par *oui* et par *non*, a été pris sur une motion de M. Shenck de suspendre l'ordre du jour. Le vote a donné:

Oui.....	100
Non.....	2

Le *Speaker* dit: «Il n'y a pas de quorum pour voter.»

Le vote est donc illégal, et la résolution d'ajournement est virtuellement nulle et non avenue.

Les Florida se reposent et se recueillent sous ses oranges en fleurs, ne s'occupant pas trop de quelques agitations passagères à propos des *carpet-baggers* et de la chasse aux emplois.

La Virginie, le Mississippi et le Texas, boudent et murmurent contre l'arrêt qui les exclut de la Reconstruction. En Virginie, les républicains se divisent, et le Comité Exécutif Radical est mis à l'index par un parti de légères, constituées en convention.

En somme, ce sont les lois qui font la loi, en général, et quelle loi! Depuis qu'on a mis le droit de vote au service de leur ignorance, ils sont l'instrument et le jouet des flatteurs, des corrupteurs, des politiciens sans cœur et sans vergogne, qui les mèneraient volontiers à la boucherie pour atteindre le but de leur ambition.

Le nègre, ainsi caressé, se croit de bonne foi un être fort intéressant et fort important; et il se livre, sans contrainte et sans savoir approuvé par ses meneurs, et soutenu par toutes les forces du gouvernement.

Le général Dix, ministre des Etats-Unis, vient d'écrire à un ami de New-York une lettre dans laquelle il se défend d'être favorable à la nomination de M. Horatio Seymour. M. Dix prétend, pour justifier son intervention dans la politique militante du pays, ce qui est absolument contraire aux usages diplomatiques, qu'un journal lui a attribué une sympathie particulière pour M. Seymour, et il part de là pour faire une

charge à fond contre celui-ci. Si, en effet, —ce qui est très douteux,—un journal quelconque a publié cette assertion et que l'honorable général s'en soit senti blessé, il pouvait tout simplement le démentir, sans en prendre occasion pour entrer dans une polémique que sa position ne lui permettait pas d'entreprendre sans manquer aux convenances. Cette conduite ne peut s'expliquer que par des préoccupations étrangères au bien public, et trahit des ressentiments personnels qui ne devraient pas se faire jour dans les actes d'un homme occupant une si haute position. Il y a, en outre, un autre inconvénient à cette démonstration, c'est qu'elle décèle l'inconsistance politique du général Dix, qui jusqu'aujourd'hui pouvait se targuer d'être d'ordre pour éclairer leur conscience, à l'ordre du général Dix, disciple des Van Buren, des William L. Marcy, des Silas Wright, des Lewis Cass et des Stephen A. Douglas; on a vu le ministre Dix, aujourd'hui rangé sous l'étendard du général Butler?

Grant jugé par ses pairs.

Nous lisons sous ce titre dans le *Courrier des Etats-Unis* de vendredi:

N. Wendell Phillips, le chef de la fraction la plus extrême du parti radical, le pontife de la petite chapelle qui publie l'*Anti-Slavery Standard*, vient de jeter, par le canal de cette feuille, un énorme pavé sur la tête du général Grant, l'êlu du parti républicain.

Il commence par dire que la réélection de Lincoln, en 1864, a été «une grave erreur, des conséquences de laquelle la bonté de la Providence nous a préservés par sa mort».

Puis, après avoir déclaré que le peuple avait trop compté sur l'habileté et l'honnêteté supposées de Lincoln, il pense que le peuple aujourd'hui mieux éclairé, ne fait pas la moindre fausse idée qu'il puisse conduire qui ce soit ni quoi que ce soit.

Le parti républicain, dit-il, par sa parfaite ineptie, a mis sans nécessité la nation en péril. Nous n'avons que peu de confiance dans Grant. Ce qui nous avons de mieux à dire de lui, c'est qu'il paraît désireux d'exécuter la volonté nationale. Ce n'est pas un trait de comédie Johnson, mais il n'est pas assez homme d'Etat pour comprendre le moins du monde la situation présente. Il s'est montré sur le champ de bataille depuis le premier jour de janvier. Cela est un fait, aussi visible que le soleil en plein midi; il n'y a que des gens malhonnêtes qui puissent le nier. Il est gradué de West Point, avec toutes ses sympathies du mauvais côté.—Il a mené à bonne fin une guerre dont la racine était l'esclavage et les fruits la liberté.

Cependant, dans la demi-douzaine de mots que la Nation a extirpés de ses lèvres, il ne s'en est pas trouvé un pour la liberté. — Les dévices qu'il a tirés de la politique ou de l'histoire sont telles qu'un boulet-logne aurait pu les aboyer. — Une nation combattant pour une idée prend pour chef un homme notoirement dépourvu d'idées. — Aussi bien la France aurait pu prendre Murat à la place de Napoléon, et l'Angleterre Roebuck au lieu de Robert Peel. — Notre roi-souverain ne nous est pas imposé; c'est nous-mêmes qui le choisissons.

Cependant celui-là serait un pauvre critique et un homme à bien courte vue, qui ne verrait que la personnalité de Grant devant lui. Grant est simplement un point presque invisible dans l'espace.

«Il nous faut accepter le temps comme il est, non le forger. La nomination de Grant veut dire progrès. Nous espérons qu'elle signifie la fin d'un gouvernement juste posé sans relation sur les rebelles. Nous espérons de voir enfin un ami de la liberté à la Maison Blanche,—un homme qui aimât et qui voulait ce à quoi Lincoln s'est consacré, si ce n'est nous-mêmes avoir cela, ayons au moins un dixième qui exécute les lois sans remords. Dix jours après qu'une telle résolution sera reconnue à la Maison Blanche, les Wade Hampton, les Alexander Stephens, les Forrest, les Tombs, les Cobb et les Seymour iront fouetter au chenil comme des épagneuls sous le fouet.»

En voilà assez pour démontrer ce que nous promet l'élection du héros, et comment entend la liberté ceux qui se font ses patrons. Il se peut que certains des Jacobins trouvent dans Grant la nullité et la docilité qu'ils espèrent; mais franchement il serait bien bon de se faire leur instrument à ce point, car on n'a jamais si outrageusement méprisé un homme dont on se fait un drapeau, ni si triomphalement avili celui à qui l'on propose à une grande nation de confier la garde de ses intérêts et de son honneur.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le télégraphe Transatlantique.)

Paris, 25 sept. Le *Moniteur* publie les nouvelles suivantes d'Espagne: Le général Pina, le commandant des troupes royales, ressemblait ses forces pour attaquer Séville. Les soldats sont dans d'excellentes positions.

Rantelli a été nommé ministre de l'intérieur et Hassivi, ministre des travaux publics.

D'après des nouvelles officielles, l'affaire de Sauter a été défavorable aux révoltés qui ont dû chercher un refuge dans la flotte du havre.

Londres, 25 septembre. Les nouvelles reçues de l'Espagne portent que les insurgés sont en force sur la côte du nord-ouest. Ils ont pris possession des villes de Litoral, Corunna, Pontevedra et Vigo, et de l'embouchure de la rivière Lambre, dans la province de Corunna. On dit que deux régiments envoyés de Madrid pour écraser l'insurrection à Cadix, se sont révoltés et ont passé dans les rangs des rebelles.

Paris, 26 sept. L'Empereur a invité le prince Napoléon à Paris pour le consulter sur les affaires d'Espagne. La Catalogne est tranquille. On s'attendait

d'un moment à l'autre à une bataille entre l'armée royale, conduite par Perna, et les insurgés sous Serrans.

José Salamancas a été envoyé à la reine Isabelle par le général Canchales, pour demander que le jeune prince des Asturies vienne à la capitale prendre le gouvernement de la nation. La Reine a répondu que le Prince ne gouvernerait pas un peuple de voleurs et d'assassins.

Londres, 26 sept. On rapporte que Madrid est tranquille, mais qu'il n'attend qu'un signal pour se révolter.

La Reine a abdicqué en faveur de son fils. Le général Prim est maître de Cadix.

Paris, 26 sept. On s'attendait à ce que les journaux officiels du gouvernement disent que les journaux de l'opposition sont inutiles.

DERNIERES DEPECES

(du *Mercury*.)

Londres, 27 sept. Des dépêches officielles d'Espagne disent que la révolution d'Espagne est le résultat de l'union des partis constitutionnel modéré et libéral pour renverser la dynastie régnante. La flotte a suivi le mouvement, parce qu'elle n'est pas payée.

Les rebelles, sous le général Sarano, et l'armée royale, sous le marquis de Navahuez, se rapprochent l'une de l'autre. L'insurrection paraît manquer entre les chefs des insurgés. Ceux-ci ont été chassés d'Alicia, dans la Province d'Alicante. Tout est tranquille à Madrid.

Paris, 27 sept. Le général Prim avec la flotte des navires cuirassés était attendu à Barcelone, hier.

FAITS DIVERS.

—La *Nova Scotia* signalé à la Pointe des Pêres hier, à 4 h. P. M., est entré dans le port ce matin.

—Hier matin, vers 3 heures, le feu a détruit deux étables dans les rues Lachevetière et St. Michel, quartier Montcalm.

REGATTES.—La course de Yachts annoncée pour samedi matin a eu lieu et a offert beaucoup d'intérêt aux amateurs de ce genre d'amusement. Voici les noms des concurrents qui ont pris part à cette joute nautique: *Black Hawk*, *Jas. Gibb*, *Jr.*, *La Mouette*, *A. R. Angers*, *Richard*, *E. O. Richard*, *Tam*, *N. Ross*, *Number One*, *F. Lachance*, *Jacques Cartier*, *George Duval*, *D. Emerillon*, *Cy. Tessier*.

Le départ se fit à 9 heures. En partant le *Black Hawk* prit le devant qu'il garda longtemps, puis il fut devancé par la *Mouette* qui garda sa position jusqu'à son retour sur le rivage de très près par le *Black Hawk* et le *Niveau*. Les autres épreuves arrivèrent dans l'ordre suivant: *Tam*, *D. Emerillon*, le *Richard*, le *Jacques Cartier*.

CONSEIL MUNICIPAL.—A la réunion de vendredi dernier le greffier a donné lecture d'une lettre de M. Baillargé, l'avocat de la Corporation, en réponse à deux questions qui lui ont été soumises. Après avoir consulté les statuts et les règlements, M. Baillargé n'a rien trouvé qui oblige le trésorier à donner avis à qui les taxes et cotisations doivent être payées. Il est aussi d'opinion que tous les paiements de taxes ou cotisations à tout autre personne qu'au Trésorier sont nuls et que la Corporation n'est pas responsable d'aucun paiement qui serait fait dans ces conditions.

Le conseil des chemins, a recommandé au Comité de demander des souscriptions pour l'éclairage des rues de la ville à l'huile de charbon.

M. Michaud, a été nommé messager par la majorité du Conseil.

Le Conseil accorde une nouvelle somme de \$1,000 au comité des chemins.

LYNX.—Un lynx, parvenu à sa croissance complète, a été tué, samedi dernier, à la Petite Rivière, à environ un mille et demi au-dessus de la poterie de Bell, par MM. Anderson et Gillespie.

SOCIÉTÉ DE TIR.—Le concours de tir de la société des carabiniers du comté de Lévis aura lieu le 1er octobre prochain et les jours suivants, au camp des ingénieurs. On publiera la liste des prix le jour de l'ouverture du tir.

—A Perce et dans le voisinage, la pêche de la morue est actuellement assez fructueuse.

—La rareté du fourrage dans la province d'Ontario a déterminé des spéculateurs à acheter des troupeaux de jeune bétail pour les envoyer hiverner dans la province de Québec.

—La canonnière *Philomel* a remplacé, le *Doris* pour la protection des pêcheries. Ce vaisseau de guerre a dû laisser Québec, le 24 du courant pour aller visiter les différents établissements de pêche du bas du fleuve. La *Canadienne* avait fait voile le 21 pour une croisière de 3 semaines sur la côte du Labrador.

COMPAGNIE DES REMORQUEURS
DU
St. LAURENT.
LIGNE DES PASSAGERS A LA RIVIERE
DU-LOUP ET AUX PLACES INTER-
MEDIARES.

Le vapeur neuf "CLYDE", capitaine LE
COFFRE, laissera le quai St. André, tous les
MERCREDIS et SAMEDIS, à commencer samedi
prochain, à 7 HEURES, A. M., pour la Rivière-du-
Loup, arrêtant aux Eboulements, à la Malbaie, à la
Rivière Ouelle et à Kamouraska pour profiter de la
marée.
Le vapeur laissera la Rivière-du-Loup tous les
LUNDIS et JEUDIS le matin à temps pour aller à
marée haute, il arrêtera aussi à d'autres places
intermédiaires.
Phlx Moorehead.

A. GABOURY,
Secrétaire,
Compagnie des Remorqueurs du
St. Laurent.
Québec, 19 Août 1868. 689

COMPAGNIE DE MONTREAL
De Steamers Océaniques
ETE 1868.
Passagers enregistrés pour Londres
ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits
A l'égard de cette Compagnie est composée des
steamers de première classe suivants :

PROSSIAN	3000 ton	En Construction
GERMAN	3200 ton	Capt. Graham
ASTRIAN	2650 ton	" W. Wyle
NESTORIAN	2650 ton	" Dutton
PRUVIAN	2800 ton	" Ballantine
BRUVIAN	2650 ton	" Brown
BERNIAN	2434 ton	" Smith
SCOTIAN	2300 ton	" Aldr.
AGIAN	2200 ton	" Trocks
AMERICAN	1784 ton	" Grange

Transportant les Passagers du Canada et des Etats-
Unis.
Le vapeur de LIVERPOOL chaque JEUDI, et de
QUEBEC chaque SAMEDI, arrivant à Loch Foyle
prendre à bord et débarquer les malles et les
bagages qui iront à Londonderry ou qui en partiront.

Voici les dates de départ :—

DE QUEBEC		
NOVA SCOTIAN	Samedi, 29 Juillet	1868
ASTRIAN	" 5 Sept.	"
BERNIAN	" 12 "	"
NESTORIAN	" 19 "	"
PRUVIAN	" 26 "	"
ASTRIAN	" 3 Oct.	"

Et tous les samedis suivants de Portland.

PREX DE LA TRAVERSEE DE QUEBEC
A Londonderry ou Liverpool.

CHAMBRE \$70.00, et \$80.00, selon les accom-
modations.

DRENTREPOINT, \$25.

On ne peut retenir de chambre si on ne paie
d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expé-
rimenté.

Le Bateau laissera le QUAI NAPOLEON tous les
SAMEDIS MATIN, avec les malles et les passagers
à 10 HEURES précises.

Pour de plus amples informations s'adresser à
ALANS, RAY et CIE.

Québec, 29 Août 1868. Agents, 602

CELEBRES SAVONS

DE MORSTATT

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU

COURRIER DU CANADA.

LES SAVONS nouveaux suivants, venant de la
celebre manufacture de MORSTATT.

SAVON de fleur de riz d'un parfum
exquis.

SAVON de soufre recommandé par
les medecins les plus éminents.

SAVON camphré, pour les gercures
des mains.

SAVON de mie

SAVON de glycérine, reconnu pour
des effets hygiéniques sur la peau

SAVON brun dit Windsor Castle.

SAVON économique, pour faire dis-
paraître les tâches et rugosités de la
peau.

SAVON d'alumine, l'agent le plus
énergique et en même temps le
moins dangereux pour laver la peau.

SAVON de Pierre-ponce que les da-
mes devraient toujours avoir sur
leurs tables de toilette.

SAVON d'Amandes.

SAVON Alliance.

SAVON Lis de la Vallée.

SAVON Péroline.

SAVON Spermaceti.

SAVON de Gomme de Genevièvre,
recommandé par la Faculté dans les
cas de la maladie de la peau.

SAVON de Gouau, pour blanchir
assouplir et embellir la peau.

—Aussi—

SAVON pour la toilette des dames

SAVON de violette pour les en-
fants.

LEGER BROUSSEAU,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 24 Avril 1868. —1 an. 436

A VENDRE.

UNE jolie maison de campagne, située près
du Collège et du Couvent de STE. ANNE
SAPOUTIERE, avec caves, hangar, remise, cour
verger, etc.,
Les bûches sont neuves, peinturées, entières
finies et du meilleur goût.
Le tout à des conditions faciles.
S'adresser à ce Journal.

PROSPECTUS DU CHEMIN A LISSES DE Québec et de Gosford.

Le comité nommé pour prendre en considération
la possibilité et les avantages résultant de la
construction d'un chemin à lisses dans le canton de
Gosford, comté de Portneuf ayant soigneusement
examiné l'entreprise et convaincu, des grands avan-
tages qu'il doit procurer à la cité de Québec et
aux campagnes voisines, met aujourd'hui devant
le public le résultat de ses travaux, dans la
confiance qu'après un soigneux examen de son mé-
rite, une entreprise aussi désirable rencontrera l'ap-
pui de toutes les classes de la société.

Son principal objet est d'amener sur nos mar-
ches, à bas prix, l'immense quantité de bois de
châlage qui se trouve dans cette partie du pays,
et, qui autrement sera détruite en pure perte.
On propose de construire le chemin avec des
lisses de bois (d'ébène) et de se servir de locomo-
tives d'une force motrice d'environ 12 chevaux.
La longueur de ce chemin y compris les (sidings)
sera de 25 milles, devant partir du pied de la côte
Sauvageau, et se terminer à la Rivière-aux-Pins,
près de la ligne qui sépare le canton de Gosford de
celui de Portneuf. C'est aussi la seule
route praticable par laquelle un chemin à lisses
pourrait être construit jusqu'à la Tuque sur les
bords du St. Maurice et au lac St. Jean, ouvrant
par là à la colonisation quelques unes des meilleu-
res terres de la Province de Québec.

Il sera fait une demande dans le but d'obtenir
une charte incorporant une compagnie pour les
fins susénoncées avec un capital de \$100,000. On
ne fera de demande qu'après la réunion des action-
naires et la nomination des directeurs, ce qui aura
lieu lorsqu'il aura été souscrit un fonds suffisant
pour garantir le commencement des travaux.

Les estimés suivants, montrant le coût probable
de la construction, le revenu et les dépenses, ont
été préparés avec soin, après consultation d'auto-
rités compétentes et d'après l'expérience de sembla-
bles entreprises. Un chemin à lisses de bois tel que
celui projeté ici, vient d'être terminé par la compa-
gnie des mines de fer de Clifton, par M. J. B. Hul-
bert, du comté St. Lawrence, Etat de New-York
à 24 milles de longueur et fonctionnant d'une ma-
nière satisfaisante.

Estime du coût d'un mille de chemin à lisses de bois complet, excavation et construction de la route, etc., 9,000 verges cubes à 10 cts., la verge.....	\$900.00
810 lisses d'able de 12 pieds de long- ueur, sur 6 pouces de largeur et 4 pouces d'épaisseur, 1,716 pieds cubes à 10 cts.....	171.60
1,700 traverses d'épave rouge à 15cts.	255.00
3,620 coins de bois dur à 5 cts., la dou- zaine.....	181.00
Placements des lisses y compris les crans	8.80
Cloîtres, chemins de traverses etc.....	415.00
Total par mille.....	\$1,863.05

Estimés du coût de la ligne y compris les lignes d'embranchement, etc., 25 milles à \$1,863.05 par mille.....	\$46,576.25
Station à Québec avec 5 acres de terres et les bûches nécessaires.....	\$10,000.00
Station à Lorette avec un acre de terrain et une bâtisse.....	1,500.00
" à Jacques Cartier avec un acre de terrain et bâtisse.....	1,500.00
Terminus à la Rivière-aux-Pins 15 acres de terrain et bâtisses.....	3,000.00
Pont sur la Rivière Jacques Cartier.....	5,000.00
Pont, culvres et fossés.....	2,500.00
Total.....	\$70,076.25

MATERIEL ROULANT.

Trois locomotives (trains engines).....	\$12,000.00
Deux chars à passagers.....	1,000.00
Douze voitures pour le bois de construc- tion à \$125.....	1,500.00
Quarante huit chars plateformes à \$100.....	\$4,800.00
Total.....	\$29,300.00

Dépenses préliminaires..... 1,500.00
Dix par cent de contingents..... 9,017.00
Total..... \$39,817.00

Somme ronde \$100,000. Montée la plus escar-
pée 1 pied par 60. Courbes la plus difficile 600 pi d de
rayon. Point de coupes profondes.

ESTIMES DU REVENU ANNUEL.

Transport de 50,000 cordes de bois de la Rivière-aux-Pins, à \$1.00 la corde.....	\$50,000.00
Quarante passagers par jour à 48 cts., aller et venir.....	4,147.20
Bois carré, 20,000 pieds à 5 cts., le pied.....	1,000.00
Produits agricoles.....	4,000.00
Total.....	\$59,147.20

ESTIMES DES DEPENSES ANNUELLES.

Bureau principal.....	\$3,355.00
Dépenses des Stations.....	6,000.00
Département des locomotives.....	7,500.00
" chars.....	800.00
Entretien de la ligne.....	10,500.00
Total.....	\$28,155.00

Laisant un estimé de surplus de recettes sur les
dépenses que l'on pourra affecter à l'extension de
la ligne ou à d'autres fins.
Québec, 29 Juin 1868. 550

LIVRES ! LIVRES !

On trouvera à la librairie du COURRIER DU
CANADA un assortiment nombreux et varié
de livres utiles, entre autres les suivants :

LIVRES RELIGIEUX.

Museli Romains.—Dorés sur tranche, magni-
fiquement reliés.

Nouveau Testament.—Traduit de la Vulgate en fran-
çais avec des notes explicatives, morales et dog-
matiques, par M. C. F. BAILLARGEON, ar-
chevêque de Québec.

La Somme Théologique de St. Thomas d'Aquin.—Par
DIEUX, 8 vols.

Dictionnaire de Théologie.—Par BERGIER, 6 vols.

Les trésors de Cornelius à Lapide.—Par BARBIEU,
4 vols.

Manuel des Conférences.—Par J. GAUME, 1 vol.

Conférences du Père Ventura, III vols.

Le guide du jeune Prêtre, III vols.

Le prédictateur paroissial, III vols.

Le guide du pêcheur, II vols.

Le vrai et solide pèté.—Par FÉNELON, 1 vol.

Pratique du zèle ecclésiastique, 1 vol.

Le Pasteur des petits Agneaux, 1 vol.

Cérémonial des Evêques, 1 vol.

Physiologie catholique.—Par DEBBRYNE, 1 vol.

Pensées d'un croyant catholique.—Par DEBBRYNE,
1 vol.

Géologie et Cosmogonie.—Par DEBBRYNE, 1 vol.

L'art d'apprendre en riant des choses sérieuses.—
Par FORTIN, 1 vol.

La femme Chrétienne.—Par le même, 1 vol.

Difficultés de la vie de famille.—Par le même, 1 vol.

Epreuves du Mariage.—Par le même, 1 vol.

Le guide des âmes timorées, 1 vol.

Introduction aux vérités chrétiennes, 1 vol.

Le Guide des âmes pieuses, 1 vol.

Au ciel on se reconnaît, 1 vol.

Devoirs envers les pauvres, 1 vol.

Le grand jour de la vie, 1 vol.

Les mœurs au Canada, II vols.

A VENDRE CHEZ,

LEGER BROUSSEAU,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 12 Février 1868.

LES ACTES et DECRETS

DU
TROISIEME CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

Aussi en vente à la même Librairie, le résumé des

Conferences Ecclesiastiques

DU
DIOCESE DE QUEBEC

Tenues en 1860-61-62.

Imprimerie de LEGER BROUSSEAU, Libraire.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES

A l'usage des missions, retraites, neuvaines
et catéchismes.

LE SOUSSIGNE offre maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de
1250 Cantiques choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catéchismes.
Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la METHODE DE PLAINCHANT.
Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Révd. M. C. Marquis, et a reçu l'approbation, de NN. SS. l'Archevêque de
Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

ESSENCE

DE

SALSA-PAREILLE

Concentrée et préparée à la Vapeur.

LA SALSAPAREILLE est une plante qui croît
dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique en
ont fait un usage très ancien, et les premiers
médecins ont découvert ses propriétés, qui sont at-
testées dans les ouvrages des plus célèbres mé-
decins, et par tous les naturalistes et les voyageurs.
C'est le seul remède qui en ont introduit l'usage
en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PREPARATION.

Les préparations de Salsapareille ne sont offi-
ciées qu'autant qu'elles sont surchargées des principes
de cette racine. Mais le temps et les soins néces-
saires pour faire les tisanes ordinaires, l'impossi-
bilité de les conserver, leur goût désagréable, par les
débâchements d'estomac qu'elles causent, par les
doses répétées qu'il faut en boire, font généra-
lement adopter l'ESSENCE DE SALSAPAREILLE pour se
traiter à la maison ou en voyageant, et sans inter-
rompre ses occupations ou ses habitudes. On a
donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en
concentrant, sous le plus petit volume possible, le
seul principe actif de ce précieux végétal, pour en
composer une ESSENCE avec laquelle on a de suite
une tisane toute faite. C'est le SEUL MOYEN DE TRA-
ITEMENT VÉGÉTAL qui ne soit pas confondu avec les
remèdes secrets exploités par les charlatans, avec
ces robs et mixtures dont la mélasse, le mercure et
l'iode forment la base, et qui sont dangereux ou horri-
blement dégoûtants.

SES PROPRIETES.

L'ESSENCE DE SALSAPAREILLE CONCENTRÉE est le
dépurant par excellence. Elle est généralement pré-
parée au bain de vapeur, sans d'herbes, préparée
sans sulfures, et à toute espèce de lésions ou
frictions; son grand succès et son immense répu-
tation proviennent surtout de sa composition pure-
ment végétale et du soin et de la loyauté avec
laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement
les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte,
les affections rachitiques, scorbutiques et scrofu-
leuses; en un mot toutes les maladies entretenues
par un virus quelconque, toute acrimoine du sang,
sinuée par des démangeaisons, des chapeaux,
sinsuons ou piteux, rougeurs à la peau, grip-
pures sur le corps, clous ou furoncles, pustules ou
boutons au visage, sur la langue, dans la bouche,
dans la gorge, aux yeux, haleine chaude et forte,
rougeur des aillies; teint livide, plombé ou cou-
pérou; irritabilité excessive, humeur noire, mélan-
colique. C'est également comme puissant dépuratif
que cette ESSENCE est employée contre les catar-
thes de la vessie, hémorrhoides, huits répandus et
toutes les irritations et maladies qui font le déses-
poir des femmes vers l'âge critique. Son usage
habitué entretient la fraîcheur du teint et dispense
des vésicatoires, des sétons et des cautères. On
peut affirmer que la médecine possède peu de mé-
dicaments qui aient autant de vertu et de célébrité.
Sa puissance égale celle de l'iode dans les scro-
fuloses.

MANIERE D'EN FAIRE USAGE.

Elle est simple et commode, et n'exige aucune
préparation. On prend matin et soir à une heure
ou à deux heures, une cuillerée à soupe d'ESSENCE
(et deux ou trois cuillerées à café si l'on est en
cienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède
d'orge ou de lait. On donne aux enfants des
doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a
pas une saveur désagréable, on peut la sucrer.
Elle n'est pas échauffante. Loins de fatiguer l'esto-
mac, elle excite l'appétit, facilite les digestions.
Rien ne déstabilise, tout qu'une demi-cuillerée à
soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et sur-
tout de Soda-water ou d'eau de sel. Le régime
à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être
interrompu dès qu'il est commencé, consiste essen-
tiellement dans la sobriété. On préférera les vian-
des blanches, les farines, le laitage, les fruits et
légumes (surtout). On évitera les épices et
salaisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est éga-
lement efficace en toutes saisons. On peut ajouter
à la promptitude du traitement, en prenant tous les
jours ou dix jours de l'eau de Sedlitz, ou tout autre
purgatif; si toutefois il n'existe pas d'irritations
aiguës; car alors il faut des calmants intérieurs
et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains
locaux ou injections (d'eau de guimauve). Recourir
aux sangsues et cataplasmes émollients, dans
tous les cas d'inflammations ou de douleurs
locales violentes, tout en continuant l'usage de
l'ESSENCE.

PRIX ET AVIS IMPORTANT.

L'exploitation immense que la PHARMACIE COL-
LIER fait de son ESSENCE DE SALSAPAREILLE en
France et à l'étranger, lui permet de la livrer au

prix de CINQ FRANCS le flacon. Six flacons pris à la
fois (quantité convenable pour une maladie simple
et récente) vingt-cinq francs au lieu de trente (en-
ballage un franc). Paiements en mandat sur la
poste (affranchir). On reprend le flacon vide pour
20 cts. à Paris seulement. Tout dépositaire qui
rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la
mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le bouchon
le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons et
imitations grossières de l'ESSENCE DE SALSAPAREILLE
de la pharmacie Collier, dont la réputation a tant
excité la cupidité.

Agent-Général pour le Canada: M. LEGER BROUS-
SEAU, à Québec.

Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris.

Québec, 14 juillet 1865.

LE CALENDRIER

POUR L'ANNEE

1868

MAINTENANT EN VENTE

LE

CALENDRIER

POUR L'ANNEE 1868.

DE

DIOCESE DE QUEBEC

POUR L'ANNEE 1868.

LES messieurs du Clerge, les

Marchands et autres personnes qui désirent
avoir le CALENDRIER pourront se le procurer
dans toutes les librairies, en demandant spécia-
lement le *Catéchisme publié à l'im-
primerie de Brousseau.*

LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, rue Buade, Haute-Ville.

imprimeur de l'Archevêché,
7, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère.

Québec, le 22 novembre 1867.

PENSEES SUR LA PASSION.

pour tous les jours de l'année, en 3 volumes,
par le R. P. CAZETAN-MARIE DE BERGAM, traduites
de l'italien par le R. P. Benoit.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, rue Buade, Haute-Ville.

DICTIONNAIRE DE THEO-

LOGIE, en 6 volumes, par l'Abbé B. Brier, vicaire
et curé de la paroisse de St. Louis, et de
logistes de la religion, par M. Gosselin, et
augmentée d'articles nouveaux, par M. Dossy.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, rue Buade, Haute-Ville.

Avis au Commerce.

NOUS engageons vivement les personnes ayant
des relations avec M. RICHARD à s'abonner
à la REVUE COMMERCIALE ET MARITIME qui
est publiée dans cette ville depuis SIX ANS en
paraisant tous les SAIBEDIS.

Par la quantité et l'exactitude de ses renseigne-
ments ce journal justifie pleinement la faveur dont
il jouit auprès du commerce.

L'abonnement est de 16 francs par an pour le
Canada. L'envoi de spécimen sur demande affranchie.
M. LEGER BROUSSEAU se chargera de prendre
des abonnements pour ce journal.

Québec, 26 Décembre 1866.